

La querelle de l'antimoine et la victoire de la chimie (II) *

par G. Mascherpa

(Professeur à l'Université des Sciences et Techniques du Languedoc)



L'étude chimique de l'antimoine et de ses composés était bien avancée au début de la Renaissance et l'École de Montpellier y avait fortement contribué *. La médecine participe au mouvement général de changement avec l'éclosion d'idées nouvelles, de luttes dont la querelle de l'antimoine qui allait servir de prétexte à l'affrontement des Écoles de Montpellier et de Paris. Il y avait à régler une rivalité d'Écoles, mais aussi le droit d'exercice de la médecine, et à répondre à la question posée par Paracelse : « Pouvait-on utiliser la chimie et ses remèdes antimoniaux dans la thérapeutique interne ? » (Pilpoul).

En face de l'école libérale de Montpellier, fière de sa plus grande ancienneté, marquée par l'influence des chimistes arabes et des médecins juifs, tournée vers l'expérimentation, fuyant tout dogmatisme et accueillant avec empressement les étudiants huguenots, se dressait l'orthodoxe Faculté de Paris, fanatique des idées traditionnelles, dédaignant l'expérimentation au profit de discussions scolastiques, s'appuyant sur l'autorité des anciens contre les idées nouvelles.

Les disciples de Paracelse excitèrent vite la jalousie et la haine des médecins de Paris qui voulaient ignorer la chimie et ses remèdes antimoniaux préférant la saignée, les emplâtres, les clystères, les poudres de vipères, les dents de loup, etc. Les partisans d'Hippocrate et de Galien, les « Galénistes » allaient se heurter aux médecins chimistes ou « médecins de Montpellier » comme ils s'appelaient entre eux.

Forte de quelques exemples malheureux, dus à la prescription de doses imprudentes de remèdes antimoniaux, la Faculté de Paris, par son Doyen Jacques Grévin, condamne l'antimoine, attaque ses partisans de façon injurieuse, les traitant de baudets, menteurs, calomnieux, ignorants et cite les malades morts entre leurs mains.

Jacques Grévin s'en prend plus particulièrement à Loys de L'Aunais « le plus injurieux, opiniâtre et ignorant qui se puisse rencontrer en notre temps » qui venait de faire paraître, en 1564, un ouvrage intitulé : « Facultés et vertus admirables de l'antimoine avec réponses à certaines calomnies ».

* *L'actualité chimique*, 1982, 4 (Avril),

La Faculté de Paris, qui avait censuré Paracelse, ne pouvait admettre ce « remède de charlatan » et, en 1566, elle rendit officiellement le décret dont voici la traduction donnée par Grévin lui-même : « En l'Assemblée de tout le collège de la Faculté de Médecine appelé pour donner jugement de l'antimoine, il a été avisé par l'autorité de tous ceux qui ont été excellents en l'art de la médecine, confirmée depuis peu de temps en la personne de l'Advocat du Roy : que l'Antimoine est un poison lequel doit être au rang des simples qui ont une qualité vénimeuse, que sans danger très grand on le puisse prendre dedans le corps. Donné aux escholles de médecine le 29^e jour de juillet 1566 ».

La même année, le Parlement de Paris prit un arrêt contre l'antimoine et en défendit l'emploi (Hoefler).

La Faculté de Paris avait fait condamner l'antimoine et les « galénistes » avaient remporté la première victoire, mais les partisans des remèdes chimiques continuèrent la lutte.

A Montpellier, les Maîtres les plus connus sont, à cette époque, le Doyen Turquet de Mayerne et Duchesne (Quercetanus), médecin de Henry IV. Ils défendent la thérapeutique chimique et les remèdes antimoniaux, publient des ouvrages dans lesquels l'École de Paris et Riolan, le plus acharné des orthodoxes contre les idées nouvelles, ne sont pas ménagés. Turquet, dont la réputation s'étend jusqu'en Angleterre (Astruc), donne un cours de leçons publiques pour les apprentis chirurgiens et les apothicaires, les empiriques selon les médecins orthodoxes qui voyaient d'un mauvais œil la thérapeutique ouverte à d'autres corporations. La Faculté de Paris poursuit les empiriques devant le Parlement pour exercice illégal de la médecine et gagne le procès. En 1603, un décret de la Faculté de Paris est pris contre le Doyen de Montpellier qui est censuré de façon injurieuse :

« Le Conseil des médecins de l'Assemblée de Paris, après avoir entendu le rapport des censeurs auxquels on avait demandé d'examiner la justification parue sous le nom de Turquet de Mayerne condamne à l'unanimité cette apologie comme étant un livre rempli de mensonges et d'imprudentes calomnies qui ne peut qu'avoir été l'œuvre d'un ignorant, d'un homme sans aveu en état

d'ivresse et fou à lier. Il déclare Turquet indigne à jamais de pratiquer la médecine, à cause de sa témérité, son imprudence et son ignorance des vrais principes de la médecine. Il engage tous les médecins, en quelques lieux que ce soit, à s'éloigner de Turquet autant que faire se pourra et à rejeter de pareilles opinions. Il les exhorte à rester fidèle à la doctrine d'Hippocrate et de Galien et fait défense à qui que ce soit du Conseil de l'Ordre de médecins de Paris d'adopter les doctrines médicales de Turquet. Celui qui n'agirait pas de la sorte sera privé des grades universitaires des privilèges de l'Académie et expulsé de l'ordre des Docteurs-régents. Donné à Paris à l'École Supérieure de Médecine, le 5 décembre de l'an de grâce 1603 ». (Krieger).

Ce décret n'allait pas désarmer les partisans de l'antimoine qui, bien au contraire, gagnent du terrain. L'École de Paris réagit, chasse de son sein plusieurs médecins : Paumier, Reneaulme, etc. Ils ne seront réintégrés qu'après avoir prêté serment de ne plus faire la médecine avec des drogues mais selon la doctrine d'Hippocrate et de Galien (Pilpoul).

La Faculté prononce un nouveau décret, ratifié par le Parlement, condamnant solennellement la chimie. Voici la traduction donnée par Perreau :

« Elle juge du commun consentement de tous les docteurs qu'il falloit condamner tous ces médicaments chimiques et les défendre aux apothicaires et à tous les autres. A cause dequoy l'Assemblée supplioit tous les jurys qu'ils eussent à punir très sévèrement ceux qui donneroient ces sortes de médicaments chymiques, les dispenseraient et les mettraient en vente.

Décrété le 18 octobre, jour dédié à Saint Luc, après la messe célébrée selon la coutume l'an 1615 ».

En fait, c'était l'École de Montpellier qui était visée : les Maîtres de Montpellier étaient en grande majorité de religion protestante, Saint Luc leur patron, et la rentrée universitaire y était fixée « selon la coutume » le 18 octobre.

En 1638, coup de théâtre : afin de remplacer l'antidotaire de Myrespe (1300) encore en usage chez les apothicaires, une commission de 18 membres, nommés par la Faculté chargée de la rédaction d'un nouveau codex pharmaceutique, publia enfin ses travaux ; le vin émétique y est conseillé en toute lettre dans la section des remèdes purgatifs (Pilpoul). En voici la préparation :

« Une once de foie d'Antimoine fait avec parties égales de nitre et d'Antimoine détonné, infusé dans deux litres de vin ».

Dans la capitale ce fut un scandale. Le Président de la Commission fut accusé par les orthodoxes d'avoir falsifié les registres de la Faculté. A Montpellier, où l'on n'avait pas oublié le décret injurieux pris contre son doyen, on exulte : « médecins de Montpellier », chirurgiens et apothicaires sont prêts à un coup d'éclat. Ce fut

Théophraste Renaudot qui allait déclencher l'offensive.

De nos jours, Théophraste Renaudot (1586-1653) est surtout connu comme le père de la presse dont le souvenir est perpétué par le prix littéraire, fondé en 1926, par quelques journalistes. Ignoré de l'histoire, son œuvre fut pourtant bien plus vaste. Travailleur opiniâtre, doué de beaucoup d'intelligence et surtout d'une remarquable curiosité, il fut l'un des esprits inventifs les plus remarquables de son temps.

Né à Loudun de parents protestants, il fit naturellement ses études à la Faculté de Médecine de Montpellier, accueillante aux réformés, et fut reçu Docteur à vingt ans ! En 1612, il vient se fixer à Paris où il obtint, grâce à l'appui du Père Joseph et de Richelieu, le titre de médecin du Roi. Peu après, Louis XIII le nomme « Commissaire Général des pauvres du Royaume ». Pour venir en aide aux malheureux sans travail à Paris, il créa un « Bureau d'Adresses », dans l'île de la Cité, destiné à recenser les demandes de ceux qui cherchaient un emploi et de ceux qui offraient du travail. Ces petites annonces furent imprimées sur des feuilles hebdomadaires qui constituaient, en 1631, le premier journal français sous le titre de la Gazette. Bientôt, Renaudot ajouta aux annonces des nouvelles de France et de l'étranger et des renseignements en tout genre. Richelieu et le roi lui-même publièrent des articles dans la Gazette qui connut un grand succès.

Prêts sur gages et ventes aux enchères transformèrent une partie du Bureau d'Adresses en salle des ventes et Mont de piété. Dans une autre partie, il obtint du Roi l'autorisation d'établir des fourneaux où les apothicaires pouvaient venir préparer leurs remèdes chimiques. Les malheureux, qui venaient chercher un emploi, trouvaient ainsi à leur disposition des médecins, presque tous de Montpellier, qui leur donnaient gratuitement des médicaments interdits et, en particulier, les composés antimoniaux dont Renaudot était un farouche partisan.

D'une activité infatigable, il ouvrit, au Bureau d'Adresses, des conférences consacrées à des sujets médicaux. Les deux points principaux qui étaient développés sont l'étude de la chimie appliquée à la médecine et l'étude clinique opposée à la scolastique. Les élèves de la Faculté de Paris commencent à fréquenter ses cours, ils complètent en outre leur formation clinique au Bureau d'Adresses même, dans le dispensaire où des « consultations charitables » et des soins gratuits sont donnés aux pauvres par les chirurgiens, apothicaires et médecins chimistes qui utilisaient les médicaments que la Faculté interdisait aux apothicaires de vendre et qui étaient préparés dans le laboratoire du Bureau d'Adresses. Une faculté libre est en train de s'établir en face de la vieille École de Médecine de Paris. Renaudot se fait bien des ennemis. Ses deux fils, Eusèbe et Isaac, doivent signer un désaveu des théories

médicales de leur père pour pouvoir passer leur premier grade. Une commission de dix membres est chargée de prendre des sanctions contre « les soi-disant médecins de Montpellier, fauteurs d'erreurs insolentes, empiriques, circulateurs, agytateurs et surtout Théophraste Renaudot qui reçoit chez lui les médecins étrangers, vagabonds, exotiques... ».

Le terme circulateur est à double sens, circulator signifiant charlatan en latin, il désigne aussi les disciples de Harvey, partisan de la circulation du sang, nouveauté méprisée par les galénistes.

Guy Patin, l'adversaire le plus acharné contre Renaudot, est le chef de file des partisans de la tradition, il n'a que mépris pour les médecins de Montpellier :

« Pour les médecins de Montpellier qui se sont rendus illustres par leurs écrits, ôtez Rondelet et Jaubert lesquels même j'aurais bien des choses à dire, je n'en connais aucun d'autre ».

Contre l'antimoine et la chimie, Guy Patin ne désarme pas :

« Les chimistes qui tuent ici le monde à tas avec leur Antimoine ».

« L'Antimoine » a tué plus que n'a fait le Roi de Suède en Allemagne... Les livres de chimie étaient les plus malheureux et les plus méchants de tous les livres. La chimie n'est nullement nécessaire et il faut avouer qu'elle a fait bien plus de mal que de bien. Les arabes ont introduit cette misérable pharmacie arabe inutile et superflue, les malades sont vilainement trompés... Les chimistes apothicaires, les médecins de Montpellier, et les charlatans sont des démons du genre humains principalement quand ils se servent d'antimoine. Le prétendu démon d'enfer n'en tue pas tant que ce démon chimique ou ce venin chimique ».

La Faculté de Paris décrète, en 1640, que les fils Renaudot ne seraient pas admis à se présenter au doctorat mais, en 1641, un arrêt du Parlement confère à ceux-ci le bonnet doctoral. Richelieu meurt et la Faculté refuse de les recevoir. A la mort de Louis XIII, Guy Patin fait interdire l'exercice de la médecine à Paris aux docteurs de Montpellier et à Théophraste Renaudot. Ceux-ci perdent leur procès justement parce que leur École de Montpellier défend aux médecins des autres facultés le droit d'exercer dans cette ville à moins d'y repasser tous leurs grades (Pilpoul).

Les consultations charitables du Bureau d'Adresses sont interdites et la Faculté continue de poursuivre les « médecins exotiques... soy disants professeurs dans ladite prétendue université de Montpellier ». Guy Patin ne ménage pas ses sarcasmes contre « cacophraste » Renaudot ou « le gazetier antimonial au nez pourri ». Le doyen de Montpellier, lors de l'ouverture solennelle de l'année universitaire 1644, attaque grossièrement la Faculté de Paris ; ce discours provoqua la riposte de Riolfans dans le pamphlet intitulé : « Recherches

curieuses sur les Universités de Paris et de Montpellier ». On y trouve cette réflexion qui ne manque pas de sel :

« Vous dites que Paracelse guérissait les maladies : c'est possible, mais c'étaient des Allemands. C'est un très grand abus que de vouloir pratiquer la médecine sur les français comme sur les allemands qui sont corps robustes et crapuleux lesquels il faut traiter avec violence » !

Les deux fils de Renaudot durent renier leur père une seconde fois pour acquérir enfin, au bout de dix ans, leur titre de Docteur que l'École octroyait habituellement après trois années d'études. Leur père, à demi ruiné, perdit toute une série de procès qui aboutirent à la fermeture du Bureau d'Adresses, il réussit toutefois à sauver la Gazette grâce à l'appui de Mazarin convaincu de son utilité.

Les Maîtres de l'École de Paris ne manquent pas de faire soutenir par leurs élèves des thèses dans lesquelles l'antimoine est condamné comme poison. Cependant, Eusèbe Renaudot continue de faire des adeptes parmi les jeunes docteurs dont beaucoup avaient suivi les conférences du Bureau d'Adresses et cherchaient à se soustraire à l'autorité des anciens. Un jeune professeur au Collège Royal, Jean Chartier, allait faire scandale en publiant un ouvrage intitulé : « La science du plomb sacré des sages ou de l'Antimoine » (1651). En regard du titre, un dessin d'un hibou représente les détracteurs de l'antimoine condamné par le quatrain suivant :

*Le hibou fuit la clarté vivifique,
Et bien qu'il ayt lunettes et flambeaux,
Il ne peut voir les secrets les plus beaux,
De l'antimoine et du vin émétique.*

Jean Chartier qui est protégé par Vauthier, médecin de Montpellier, premier médecin du Roi et partisan de l'antimoine, ne craint pas de provoquer la Faculté qu'il menace d'assigner devant le Parlement en cas de censure. Malheureusement pour lui, Vauthier meurt. Il est alors chassé de l'École et privé des émoluments attachés au titre de la Faculté. Ses créanciers le font jeter en prison (Pilpoul).

Cependant, les « antimoniaux » gagnent toujours du terrain au sein de la Faculté même où une majorité de docteurs se déjugent et certifient officiellement les vertus de l'antimoine.

« Nous, soub signez, docteurs en médecine de la Faculté de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra que les qualités de l'antimoine ayant esté par un long usage et une expérience continuelle, reconnues de nous estre grandement convenables à la guérison de quantité de maladies nous déclarons que ce remède bien loing d'estre chargé d'aucune malignité vénéneuse il a plusieurs rares vertues qu'un médecin peut employer à combattre heureusement grand nombre de ces maladies moyennant qu'il le fasse avec beaucoup de discretion. En foy de quoy nous avons voulu signer cet escrit. Fait à Paris, le 26 mars 1652 ». Suivent 61 signatures.



Théophraste Renaudot (1586-1653) : le père du premier journal français : La Gazette (1631).

Les démêlés entre les universités de Montpellier et Paris sont maintenant dépassés, la mêlée devient générale. Tous les esprits de l'époque, français et étrangers, sont passionnés. Lettres diffamatoires, ouvrages anonymes pleuvent. Eusèbe Renaudot en profite pour faire paraître, en 1653, un livre intitulé : « L'antimoine justifié et l'antimoine triomphant » dédié à Guénaut, le chef de file des « antimoniaux » que Boileau a rendu célèbre par ces vers : « Il compterait plutôt combien dans un printemps, Guénaut et l'antimoine ont fait mourir de gens ».

Pour Renaudot « le laudanum et l'antimoine sont les deux colonnes d'Hercule de la médecine ». L'antimoine aurait un pouvoir presque absolu, c'est la panacée universelle qui guérit « l'apoplexie, l'asthme, les catarrhes, les coliques, la boulimie, la débilité d'estomac, la paralysie, la syncope, les maladies de femme, etc. »

Son livre contient plusieurs remarques désobligeantes sur la méthode d'Hippocra-

te et de Galien qu'il va jusqu'à traiter de vieille routine et de vieille erreur (Pilpoul).

Guy Patin qualifie le traité de Renaudot « d'ouvrage injurieux et vilain », c'est un méchant livre et un misérable galimatia de gazettés » quant au certificat des 61 docteurs, Perreau dans son propre ouvrage « Rabat-joye de l'antimoine triomphant » lui dénie toute valeur car « on ne voit pas parmi ces signataires la plus saine et meilleure partie de la Faculté : Monsieur notre Doyen, Monsieur le Censeur, Messieurs les anciens Doyens et principaux officiers ». Il qualifie l'antimoine « d'extrême onction », « c'est une drogue à faire des meurtres impunément sans épée ni pistolet ». Sa conclusion : « il faut haïr l'antimoine comme la peste puisqu'elle mord comme un chien enragé et est autant et plus vénéneuse qu'un serpent ». Il va jusqu'à traître Eusèbe Renaudot de « traître fils de traître... il a le visage décharné et sans couleur, débilité par les vapeurs arséniales de l'antimoine... ce n'est qu'un âne à peine dégrossi ». Il n'admet pas qu'on puisse préférer Paracelse à Hippocrate « qui eût jamais cru qu'un docteur de

Paris eût ozé parler si indignement de ce souverain dictateur de médecine, dont notre eschole a toujours fait gloire de professer et maintenir la doctrine ? ... notre Faculté a même passé des choses contre le sens pour la révérence du nom ». L'esprit scientifique n'était pas la qualité première des orthodoxes.

Guy Patin dresse le « martyrologue de l'antimoine » en recensant les noms des personnes dont il lui attribuait la mort. Ses adversaires repiquent en l'accusant d'avoir voulu empoisonner avec l'antimoine son propre fils qui d'ailleurs en réchappa contre toute attente.

L'antimoine continue de faire des adeptes, le parlement lui devient peu à peu favorable et condamne pour la première fois Guy Patin. Jean Chartier réussit, en 1652, à faire annuler le décret relatif à la suppression du vin émétique dans l'antidotaire de 1638.

On est en pleine Fronde, une presse de pamphlets imprimés anonymement, entretenait le trouble et excitait les esprits. Dans les deux camps, maintenant à égalité, on fait feu de tous bois pour écraser définitivement l'adversaire. C'est alors que Louis XIV, âgé de vingt ans, tombe malade durant la campagne de Flandre. Sa maladie, d'après ce que l'on en sait aujourd'hui, semble avoir été une fièvre thyphoïde (Pilpoul). Les adversaires de l'antimoine n'ont pas été consultés; les partisans, Guénaut à leur tête, sont bien perplexes. Ils n'osent prescrire leur remède sachant que le sort de la querelle serait alors lié à la vie du jeune roi qui paraît être à sa toute dernière extrémité. Mazarin prend les choses en mains; la consultation sous sa direction décida de purger 22 fois le patient avec une « once d'antimoine ». Cette once devait marquer, avec la guérison du Roi, le triomphe de l'antimoine.

« Cette maladie fut un grand bonheur pour l'Europe entière en consacrant d'une manière définitive et par un éclatant exemple les merveilleuses propriétés de l'antimoine ».

L'antimoine, qui avait guéri Louis XIV, devait être funeste à Mazarin qui en mourut quelques temps après, ce qui fit dire aux chroniqueurs de l'époque que « l'antimoine avait sauvé deux fois la France » !

Guy Patin ne s'avoue pas vaincu « ce qui a sauvé le Roi a été son innocence, son âge fort et robuste, les neuf bonnes saignées et les prières des gens de bien comme nous ».

L'antimoine a guéri le Roi, Guénaut triomphe, le Père Carneau compose un poème de deux milles vers : « La stimmi-machie ou le grand combat des médecins modernes touchant l'usage de l'antimoine » préfacé par Scarron :

« Donne, brave Carneau, donne à coups de sonnets, Sur les anti-guénaut qui blâment l'antimoine ».

En 1665, une requête est présentée au Parlement demandant l'existence légale de l'antimoine qui était toujours interdit. Les adversaires font opposition dans un dernier sursaut. Le Parlement nomme deux conseillers à la cour pour demander l'avis de la Faculté : 92 docteurs sur 102 se prononcent pour l'antimoine. Le Parlement entérine l'avis en 1666 et autorise tous les médecins de se servir du vin émétique pour les cures des malades. Il ordonne que le présent arrêt soit lu en la Faculté de Médecine de Paris et inscrit dans les registres à côté du décret de 1566 qui faisait défense de s'en servir. La lutte avait duré un siècle. Guy Patin est obligé de s'incliner. La victoire « des médecins de Montpellier » fut totale; avec la protection du Grand Conseil du Roi, ils obtinrent, en 1668, le droit de pratiquer à Paris et l'autorisation d'ouvrir une Chambre Royale où ils pouvaient se réunir; les nouveaux docteurs de Montpellier y étaient inscrits après examen.

L'antimoine devient le remède miracle pour tous les maux. Ainsi, Delorme, l'un des médecins les plus écoutés de la haute société en prescrit sans voir ses malades disant que s'il ne faisait pas de bien il ne ferait pas de mal; lui-même vécu centenaire grâce, paraît-il, à sa fameuse poudre que Madame de Sévigné loue dans plusieurs de ses lettres :

« A quoi pensez-vous, ma fille, d'être en peine de cette poudre du bonhomme que j'ai prise ? Elle m'a fait des merveilles ».

Le Doyen de la Faculté de Paris s'oppose à la soutenance d'une thèse contre l'antimoine proposée par un des derniers adversaires et un Professeur, Lamy, publia un ouvrage

vraiment scientifique sur la question dans lequel il cite beaucoup d'expériences faites par lui-même ou contrôlées par lui. Ce livre obtint l'approbation de la Faculté.

En fait, c'est la chimie qui sort victorieuse de la querelle de l'antimoine. Tous les discours des rentrées universitaires prônent la chimie en en recommandant l'étude. Dès 1673, Antoine d'Aquin, Docteur de Montpellier et premier médecin de Louis XIV, celui que Guy Patin qualifiait : « Cancre charlatan mais riche en fourberies chimiques et pharmaceutiques », avait fait établir une charge de « Démonstrateur de chimie ». Une chaire de chimie est ensuite créée.

Une foule de gens curieux d'expériences chimiques se presse aux conférences publiques de Nicolas Lémery. Son « cours de Chymie », publié en 1675, fut un succès. Outre la description de nombreuses manipulations chimiques et préparatives, on y trouve une division de la chimie en chimie minérale et organique et une distinction entre métaux authentiques or, argent, cuivre, etc., et semi-métaux comme le bismuth, l'antimoine et l'arsenic.

L'alchimie est bien morte, la chimie n'est plus une affaire de charlatan ou de poète. « Pas sérieux s'abstenir » telle sera désormais la devise du chimiste. La chimie et l'antimoine pouvaient poursuivre leur carrière.

Bibliographie

La plupart des citations et données chronologiques sont extraites de : « La querelle de l'antimoine » par Pilpoul, Thèse Paris 1928. Citons encore :

- Hoefler et Sprengel, « Histoire de la chimie » (1842).
- Astruc, « Mémoire pour servir à la Faculté de Médecine de Montpellier » (1767).
- Krieger, « Histoire thérapeutique de l'antimoine », Thèse Paris (1898).
- Perreau, « La rabat-joye de l'antimoine », Paris (1654).
- Raynaud, « Les médecins du temps de Molière » (1863).
- Reichen, « Histoire de la chimie », « Rencontre » (1963).

Premier jour d'émission d'un timbre « Joliot-Curie »

A l'occasion de l'émission d'un timbre-poste à la mémoire de Frédéric et Irène Joliot-Curie, dont le « Premier Jour » se tiendra à l'École Supérieure de Physique et de Chimie, les 26 et 27 juin prochain, l'Association EPCI propose une enveloppe et une carte officielles illustrées sur soie (cachet illustré 1^{er} jour).

Une exposition philatélique ayant pour



thème la physique et la chimie ainsi qu'une présentation photographique de Frédéric et Irène Joliot-Curie seront organisées simultanément à l'École (10, rue Vauquelin, Paris 5^e).

Pour tous renseignements concernant la commande des documents philatéliques s'adresser à l'Association EPCI, 10, rue Vauquelin, 75231 Paris Cedex 05.